



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Education Nationale**

Montreuil,
Le 29 avril 2019

**Un super-recteur pour une
super-région, concrètement ça
veut dire quoi ?**

**Pour les personnels, le risque est
bien celui d'une fusion des
académies avec :**

- une gestion encore plus
déconcentrée des carrières,
- des affectations sur les
départements de la région
académique ;
- des suppressions de postes via
les mutualisations et les
fermetures de sites (services
informatiques, concours et
examens, ...).

TERRITORIALISATION MAIS QUI DÉCIDE ... ?



6 – 8, rue Gaston Lauriau
93 513 MONTREUIL CEDEX
Email : spaseen@fo-fnefcfp.fr
Site : <https://www.spaseenfo.fr>

Régions académiques :

le ministre poursuit et renforce la régionalisation.

A peine nommé en 2017, le ministre de l'Education nationale avait indiqué lors d'une audience avec FO que la réforme territoriale ne pouvait rester au milieu du gué dans notre administration. En annonçant fin août 2017 qu'une expérimentation d'un unique recteur pour les académies de Rouen et de Caen allait être menée, Il venait de franchir le Rubicon.

FO avait encore une fois raison... et comme souvent, trop tôt !

Depuis, FO, à chaque occasion, a rappelé son opposition à la mise en place de la réforme territoriale. Si certains avaient pu penser que la mise en place d'un recteur de région n'aurait aucune conséquence, force est de constater qu'ils avaient tort.

Ce n'est pas qu'une refonte de la carte administrative de l'Education nationale qui est en cours, mais bien la remise en question de l'Education nationale elle-même. En effet, au-delà des fusions susceptibles de se mettre en place dans le cadre des nouvelles régions, c'est bien une territorialisation de notre ministère qui est en cours.

Un recteur de région + un préfet de région + un président de région :

le trio infernal pour une Education territorialisée !

L'expérimentation menée à Rouen et Caen a été un véritable laboratoire d'essai qui s'inscrit dans une politique plus large. Aucune réforme n'est étanche des autres.

La mobilisation des personnels de ces deux académies ces derniers mois, et les positions de FO dans les autres académies a poussé le ministre à revenir fin janvier sur la suppression des recteurs d'académie.

Mais comme nous l'avons déjà exprimé, s'il a décidé de ne pas fusionner les académies, il n'est en revanche pas revenu sur sa volonté de poursuivre la mutualisation de services et missions, à la carte, au nom de « l'adaptation à chaque territoire ».

Pire, il renforce le rôle des recteurs de région académique, qui auront autorité sur les recteurs d'académie. Enfin, il confie la gestion des BOP 214 (BOP soutien académique qui concerne tous les personnels affectés en services académiques) par le recteur de région !

Cartes de formation, Formation professionnelle, suppressions de postes, individualisation de la gestion des personnels, autonomie renforcée des établissements, remise en question des diplômes nationaux, tout cela va dans le sens d'une régionalisation de l'enseignement en lien avec le marché d'emploi local.

Le lien est clair avec la loi Travail 2016 et les ordonnances Macron/Pénicaud 2017. En résumé, une Education différente selon là où on se trouve, des programmes territoriaux et non plus nationaux et une remise en question des statuts des personnels et du Code du Travail. Une véritable inversion de la hiérarchie des normes !

Le ministère cherche les outils permettant la généralisation.

Le ministre confirme que l'expérimentation Caen-Rouen doit se concrétiser par de nouvelles fusions d'académies ! Si le ministère espère rassurer les personnels en indiquant qu'aucune mobilité ne sera subie, cela ne rassure pas FO. Les conséquences de la réforme territoriale dans les autres administrations, nous les connaissons. Les promesses de l'administration, nous savons quoi en penser.

L'exemple des DSDEN et du cortège de suppressions de missions et de postes démontre que la confiance a ses limites. Pour FO qui s'est toujours opposée à cette réforme qui reste synonyme de moins de service public, de fusions de services, de suppressions de missions et de postes et de mobilités subies par les agents, le ministère continue de jouer avec le feu.

Si les personnels administratifs des services académiques, rectorats et Directions départementales vont être les premières victimes du processus, les personnels des EPLE et des CIO seront les victimes collatérales !

Le SPASEEN-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, confirme ses revendications :

- Maintien de tous les personnels et de toutes les missions,
- Arrêt de la fusion Caen-Rouen,
- Aucun nouveau projet de fusion d'académies, de services et de mutualisation.

RÉSISTER ! REVENDIQUER ! RECONQUÉRIR !

Lu sur le site du ministère de l'Éducation nationale-rubrique les acteurs du système éducatif- comprendre la réforme de l'organisation territoriale

Mise en place d'une gouvernance régionale

➤ **Des compétences renforcées pour le recteur de région académique et une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :**

- Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation (avec suppression de la fonction de Chancelier pour les recteurs d'académie- suppression donc des chancelleries)
- Formation professionnelle initiale et continue
- Orientation
- Achats
- Immobilier
- Conseil, contrôle et paie en EPLE
- Service public numérique éducatif
- Examens et concours
- Statistiques
- Communication

⇒ C'est la mise en place de services régionaux qui peuvent être multi-sites

➤ **Des compétences d'attribution pour les recteurs d'académie :** (sous réserve des compétences du recteur de région académique)

- Recrutement et gestion des personnels (sous réserve des compétences du ressort national)
- Allocation des moyens aux EPLE
- Contrôle de légalité des EPLE
- Sécurité des EPLE

⇒ Possibilité de mutualisation des moyens entre les services de l'académie et les services départementaux de l'Éducation nationale.